

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^e CATEGORIE****N° 20/2019**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Madame Emilie POUEYS

Président de l'association « Les Fauvettes »

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir des débits de boissons temporaire à la salle polyvalente de Biron le Vendredi 21 Juin 2019 dans le cadre de la présentation du spectacle de fin d'année par les enfants du groupe scolaire « Lo Portalé ».

A Biron, le 7 Juin 2019

Emilie POUEYS

signature **A R R Ê T É D U M A I R E**

Le Maire de la Commune de Biron,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :Madame Emilie POUEYS, présidente de l'association « Les Fauvettes » est autorisée à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) dans la Salle Polyvalente dans le cadre de la présentation du spectacle de fin d'année par les enfants du groupe scolaire « Lo Portalé ».

- Vendredi 21 Juin 2019 de 17h00 à 2h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 7 Juin 2019

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

